

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D' AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2012-6 relative à l'unité mixte de recherche U1067;

Vu la décision Inserm n°2016-208 relative à l'unité mixte de recherche U1067;

Vu la décision Inserm n°2018-27 relative à l'unité mixte de recherche U1067;

Vu la décision Inserm n°2023-5 relative à l'unité mixte de recherche U1067;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°1 lors de la session du 12-14 juin 2023 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm lors de la session du 25-27 septembre 2023 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar des signataire de la présente décision, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret n° 83-975 susvisé. L'unité mixte de recherche objet de la présente décision est référencée par le CNRS UMR 7333.

Décident :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U1067 intitulée « Laboratoire Adhesion & Inflammation » est renouvelée pour la période allant du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 : Monsieur Olivier THEODOLY est renouvelé dans ses fonctions de directeur de cette unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D' AIX-MARSEILLE UNIVERSITE